

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 6 décembre 2010 à 19h30 en la salle municipale du secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques,

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le premier magistrat souhaite la bienvenue au quelque 5 personnes présentes à cette séance.

10-12-268

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de novembre 2010;
6. Dépôt des états financiers au 30 novembre 2010;
7. Construction du centre multifonctionnel : recommandation de paiement à l'entrepreneur « Les Constructions Excel S.M. Inc. »;
8. Avis de motion : projet de règlement n° 119-10 concernant l'imposition du taux de taxes et des compensations pour l'année 2011;
9. Financement des règlements d'emprunt n° 25-03 et n° 117-10 : acceptation de l'offre;
10. Financement des règlements d'emprunt n° 25-03 et n° 117-10 : conditions de l'emprunt;
11. Traitement salarial du directeur général;
12. Révision du plan d'intervention et du plan d'investissement, retour de la taxe sur l'essence : budget d'honoraires professionnels;
13. Prise en charge de l'entretien de la rue Roy en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;
14. Transfert de montants à diverses réserves :
  - 14.1 Cueillette et disposition des boues septiques;
  - 14.2 Excédent du montant reçu pour travaux au Parccool;
  - 14.3 Développement;
15. Adoption d'une politique de gestion contractuelle des contrats municipaux;
16. Adoption du budget de la région intermunicipale de la région de Thetford;
17. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2011;
18. Transport adapté : renouvellement d'adhésion et adoption des prévisions budgétaires;
19. Adoption des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock;
20. Embauche de M. Jacques Lessard à titre de coordonnateur-loisirs-culture et groupes communautaires;
21. Bureau du coordonnateur-loisirs-culture et groupes communautaires : autorisation d'achat d'équipements de bureau;
22. Nomination du nouveau directeur du service incendie du secteur St-Méthode;
23. Subventions :
  - 23.1 Promotion touristique du Grand lac St-François;
  - 23.2 O.T.J. St-Méthode;

24. Projet d'installation d'une tour autoportante : transmission d'un avis favorable à Vidéotron;
25. Autorisations d'achat :
  - 25.1 Caméras numériques;
  - 25.2 Chaises ergonomiques;
  - 25.3 Plieuse à papier;
  - 25.4 Toile et projecteur;
26. Appui à la Coalition pour le maintien des comtés en région;
27. Appui à la demande d'actualisation de programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique;
28. Affaires diverses :
  - 28.1 État du dossier de la Coop de solidarité Valin;
  - 28.2 Subvention au Comité de Promotion Industrielle d'Adstock;
  - 28.3 Excédent du budget des loisirs Sacré-Cœur-de-Marie : transfert à une réserve;
29. Correspondance et rapports;
30. Période de questions;
31. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux ajouts présentés au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-269

#### **PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de novembre 2010, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarant conforme aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-270

#### **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursés totaux du mois se chiffrent à 538 292.33 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 NOVEMBRE 2010**

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 30 novembre 2010. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

10-12-271

**CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL : RECOMMANDATION DE PAIEMENT #1 À L'ENTREPRENEUR «LES CONSTRUCTIONS EXCEL S.M. INC.»**

Sur recommandation écrite datée du 1<sup>er</sup> novembre 2010 émanant de la firme de consultants « Alain Veilleux, architecte »,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu d'accepter la demande de paiement numéro 1 au montant de 201 484.82 \$ présentée par l'entrepreneur « Les Constructions Excel S.M. Inc. » pour des travaux de construction du centre multifonctionnel réalisés jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2010 pour la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE  
MOTION

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 119-10 CONCERNANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2011**

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Marc Gagnon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller (ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le n° 119-10 concernant l'imposition du taux de taxes et des compensations pour l'année 2011.

10-12-272

**FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N° 25-03 ET N° 117-10 : ACCEPTATION DE L'OFFRE**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu que la municipalité d'Adstock accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford pour son emprunt de 765 900 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 25-03 et 117-10, au pair, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

35 500 \$	3.40 %	14 décembre 2011
36 700 \$	3.40 %	14 décembre 2012
38 000 \$	3.40 %	14 décembre 2013
39 200 \$	3.40 %	14 décembre 2014
616 500 \$	3.40 %	14 décembre 2015

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

**Que** demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-273

**FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N° 25-03 ET N° 117-10 :  
CONDITIONS DE L'EMPRUNT**

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité d'Adstock souhaite emprunter par billet un montant total de 765 900 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
25-03	623 700 \$
117-10	142 200 \$

**ATTENDU** qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu ce qui suit :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'** un emprunt par billet au montant de 765 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 25-03 et 117-10 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets soient datés du 14 décembre 2010;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	35 500 \$
2012.	36 700 \$
2013.	38 000 \$
2014.	39 200 \$
2015.	40 400 \$
2015.	576 100 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt, la municipalité d'Adstock émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 décembre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 25-03 et 117-10, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-274

**TRAITEMENT SALARIAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette  
Et résolu de majorer de 3 % le traitement salarial du directeur général/secrétaire-trésorier pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-275

**RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION MUNICIPAL ET DU PLAN D'INVESTISSEMENT, DANS LE CADRE DU PROJET PROGRAMME RETOUR DE LA TAXE D'ACCISE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE : BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de ce qui suit :

- qu'une enveloppe budgétaire forfaitaire de 19 600 \$ en honoraires professionnels (taxes applicables et déboursés en sus) soit autorisée à la firme d'ingénieurs «Roche ltée. Groupe-conseil» pour la réalisation des activités de services professionnels entourant la révision du plan d'intervention municipal, pour la préparation du plan d'investissement (programmation des travaux 2010-2013), de même que pour la présentation de tous les documents nécessaires à une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en vue de réaliser les travaux jugés prioritaires ayant été identifiés, dans le cadre du programme «Retour de la taxe d'accise fédérale sur l'essence (programmation des travaux 2010-2013)», selon le projet n° 32476-300/309, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche ltée, Groupe-conseil du 26 novembre 2010;
- qu'une enveloppe budgétaire approximative de 2 000 \$ en honoraires professionnels (taxes applicables et déboursés en sus) soit autorisée sur une base horaire à la firme d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil pour la réalisation des différentes activités de réunions, d'assistance technique et de coordination (engagées au besoin seulement) requises dans le cadre du projet de révision du plan d'intervention municipal et du programme «Retour de la taxe d'accise fédérale sur l'essence (programmation des travaux 2010-2013)», selon le projet n° 32476-300/309, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche ltée, Groupe-conseil du 26 novembre 2010;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-276

**PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE LA RUE ROY, ÉTÉ-HIVER, EN VERTU DE L'ARTICLE 70 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

**ATTENDU** que la municipalité peut, en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*, prendre en charge l'entretien de chemins privés ouverts au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant;

**ATTENDU** que la municipalité désire se prévaloir de cet article et entretenir la rue Roy;

**ATTENDU** que le 24 novembre 2010, la majorité des propriétaires et occupants de la rue Roy ont déposé les requêtes requises en vertu du susdit article de la LCM;

**ATTENDU** que la municipalité a édicté, par la résolution 08-06-120, des règles différenciant ce qui est à la charge de la municipalité en ce qui concerne la notion d'entretien et à la charge des riverains pour ce qui est de la réparation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de se prévaloir de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*  
et de prendre en charge l'entretien de la rue Roy selon la grille établie à la  
résolution 08-06-120.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-277

**TRANSFERT DE MONTANTS À DIVERSES RÉSERVES**

Certaines sommes ont été perçues ou reçues au cours de l'année sans toutefois  
recevoir le service pour lequel les sommes ont été perçues ou reçues. À cet égard,  
il y a lieu de réserver ces sommes afin de rendre le service éventuellement.

Suite aux discussions,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu ce qui suit :

Cueillette et disposition des boues septiques

Au cours de l'année, la municipalité a perçu des montants pour des services de  
vidange de fosses recevant les eaux ménagères. Certains propriétaires n'ont pas  
reçu le service pour diverses raisons. Une somme de 10 000 \$ est alors réservée  
en vue de rendre ce service.

Montant reçu pour des travaux au Parccool

Au cours de l'année, la municipalité a reçu, du député-ministre Laurent Lessard, un  
montant de 25 000 \$ pour effectuer des travaux au Parccool. Ce montant n'a pas  
été totalement dépensé et le conseil désire poursuivre ces travaux au cours de  
l'année 2011. Une somme de 23 840 \$ est alors transférée à une réserve en vue  
de poursuivre les travaux déjà amorcés.

Développement

Le budget 2010 de la municipalité prévoyait une dépense de 50 000 \$ pour des  
activités de développement au cours de l'année. Une somme de 40 000 \$ sera  
engagée. Il est donc résolu de porter la somme de 10 000 \$ à la réserve.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-278

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DES  
CONTRATS MUNICIPAUX**

Le projet de loi numéro 76 sur la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de  
lobbyisme* exige que chaque municipalité adopte et mette en vigueur, avant le  
1<sup>er</sup> janvier 2011, une politique de gestion contractuelle des contrats municipaux.

Au respect de cette loi,  
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'adopter la politique de gestion contractuelle des contrats municipaux  
telle qu'élaborée par le conseil municipal ayant retenu comme base le projet  
préparé par la FQM.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-279

**ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA RÉGION DE THETFORD**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'informer la direction de la Régie intermunicipale de la région de Thetford que le conseil municipal d'Adstock a bien pris connaissance du budget proposé par la Régie pour l'année 2011 et approuve celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-280

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2011**

Conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Afin de se conformer à la loi,  
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu ce qui suit :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011 qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h30 à l'exception du mois de septembre pour lequel la séance ordinaire sera tenue le mardi.

MOIS	LUNDI	MARDI	LIEUX
Janvier	10		Salle municipale St-Méthode
Février	7		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Mars	7		Salle municipale St-Méthode
Avril	4		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Mai	2		Sous-sol église St-Daniel
Juin	6		Chalet des loisirs Sainte-Anne-du-Lac
Juillet	4		Sous-sol église St-Daniel
Août	8		Chalet des loisirs Sainte-Anne-du-Lac
Septembre		6	Salle municipale St-Méthode
Octobre	3		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Novembre	7		Salle municipale St-Méthode
Décembre	5		Salle municipale St-Méthode

- qu'avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général/secrétaire-trésorier conformément aux dispositions de la loi qui régit la municipalité en matière d'affichage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-281

**TRANSPORT ADAPTÉ : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'informer la direction générale de « Transport Adapté de la région de L'Amiante Inc. » de ce qui suit :

- que la municipalité d'Adstock désire renouveler son adhésion à « Transport adapté de la région de L'Amiante Inc. » pour l'année 2011. À cet égard, la municipalité accepte de contribuer au service de transport adapté au montant total de 3 708 \$, lequel montant représente un nombre de 36 usagers à 103 \$ par usager;
- que les prévisions budgétaires 2011 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué;
- que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-282

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'informer la direction de la Société d'Habitation du Québec que la municipalité d'Adstock approuve les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock. Pour l'exercice financier 2011, la participation municipale devrait se chiffrer à quelque 5 090 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-283

**EMBAUCHE DE M. JACQUES LESSARD À TITRE DE COORDONNATEUR-LOISIRS-CULTURE ET GROUPES COMMUNAUTAIRES**

**ATTENDU** que la municipalité désire créer et combler un poste de coordonnateur des activités de loisirs et de culture et relationniste avec les groupes communautaires;

**ATTENDU** que M. Jacques Lessard a satisfait aux exigences au terme du processus d'embauche;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confirmer M. Lessard dans ses fonctions;

**ATTENDU** qu'ayant obtenu l'assentiment du Syndicat représentant les employés municipaux, une nouvelle classification en regard du poste créé fut ajoutée à la convention collective;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de ce qui suit :

- d'embaucher M. Jacques Lessard à titre de coordonnateur des activités de loisirs et de culture et relationniste avec les groupes communautaire;
- de rémunérer ce poste au taux horaire de 22.81 \$ et au taux de 23.49 \$ pour l'année 2011;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-12-284**                    **BUREAU DU COORDONNATEUR-LOISIRS-CULTURE ET GROUPES COMMUNAUTAIRES : AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE BUREAU**

La création de ce nouveau poste exige l'investissement d'une somme d'argent dédiée à l'achat de matériel informatique et divers objets de bureau.

Dans ce contexte, il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette  
Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 2 000 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un portable, d'une imprimante à plusieurs fonctions et divers objets pour le bureau du coordonnateur des activités de loisirs et de culture et relationniste avec les groupes communautaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-12-285**                    **NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE DU SECTEUR ST-MÉTHODE**

**ATTENDU** que M. Daniel Couture a annoncé qu'il quittera son poste de directeur du service incendie du secteur St-Méthode au terme de la présente année;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer un nouveau directeur pour lui succéder;

**ATTENDU** l'actuel directeur recommande, au conseil municipal, de confier les rennes de ce service à M. Gabriel Huard, lequel possède la formation et les qualifications requises pour occuper ce poste;

**ATTENDU** que M. Gabriel Huard accepte d'occuper le poste de directeur du service incendie du secteur St-Méthode;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu de nommer M. Gabriel Huard au titre de directeur du service incendie du secteur St-Méthode et ce, aux mêmes conditions consenties antérieurement à l'ex-directeur du service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-12-286**                    **SUBVENTIONS**

Afin de soutenir certaines activités, il y a lieu de contribuer financièrement à celles-ci.

À ce sujet, il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Rhéaume,  
Et résolu ce qui suit :

- à titre de subvention visant la promotion touristique du Grand lac St-François, de verser la somme de 1 000 \$ à l'Association des riverains du Grand lac St-François, secteur Adstock. Cette somme est une partie de l'excédent budgétaire 2010 attribuée à la patrouille nautique du Grand lac St-François.
- à l'O.T.J. St-Méthode, une somme de 2 000 \$ pour la poursuite de leurs activités de loisirs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-287

**PROJET D'INSTALLATION D'UNE TOUR AUTOPORTANTE : TRANSMISSION  
D'UN AVIS FAVORABLE À VIDÉOTRON**

**ATTENDU** que Vidéotron Ltée projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit aux plans figurant à l'annexe «A» de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU** que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

**ATTENDU** que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

**ATTENDU** que le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de signifier à Vidéotron Ltée que la municipalité d'Adstock est favorable au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion tel que décrit aux plans figurant à l'annexe «A» de la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- d'acheminer une copie de cette résolution à Vidéotron Ltée à l'attention de M. Paolo Tamburello.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-288

**AUTORISATIONS D'ACHAT**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser ce qui suit :

- une dépense d'environ 500 \$, taxes en sus, pour l'achat de caméras numériques pour le département de la voirie et de l'environnement;
- suite à la recommandation transmise par les ergonomes du département de Santé au travail du CLSC en ce qui concerne l'acquisition des chaises ergonomiques pour tous les postes de travail, d'attribuer un montant d'environ 3 000 \$, taxes en sus, pour l'achat de ces chaises ergonomiques.
- de consentir un montant de 700 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une plieuse à papier;
- l'achat d'une toile et d'un projecteur pour un montant total d'environ 2 000 \$, toutes taxes applicables en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-289

**APPUI À LA COALITION POUR LE MAINTIEN DES COMTÉS EN RÉGION**

**ATTENDU** les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec au cours des deux dernières années, sous la présidence du Directeur général des élections (DGE) du Québec, résultant notamment en une *Proposition révisée de délimitation – second rapport* datée d'août 2009;

**ATTENDU** que les modifications proposées par la Commission de la représentation électorale du Québec auraient retranché trois circonscriptions en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches, tout en ajoutant trois circonscriptions dans la région métropolitaine de Montréal;

**ATTENDU** que la proposition de cette nouvelle carte électorale aurait diminué le poids politique des régions;

**ATTENDU** que les élus doivent être cohérents avec la politique de l'occupation dynamique des territoires et de la politique nationale de la ruralité;

**ATTENDU** que les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches ont adopté le 15 septembre 2010 la résolution n° CA-1011-04-109, à l'effet de demander aux chefs de partis politiques ainsi qu'à tous les membres de la députation de la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale de prendre en considération les principes suivants :

- Le maintien du nombre de circonscriptions à huit circonscriptions électorales pour la région de la Chaudière-Appalaches;
- Le respect des communautés naturelles;
- Le respect des territoires des régions administratives du Québec;
- Le respect de l'intégrité des territoires des municipalités régionales de comté (MRC);
- Le respect du principe de la congruence des territoires;
- La mise en place d'un principe de représentativité effective des régions;

**ATTENDU** que pour modifier la *Loi électorale du Québec*, un fort consensus des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale est souhaitable;

**ATTENDU** la mise en place de la Coalition pour le maintien des comtés en région (CMCR), qui a vu le jour à l'initiative des MRC de Kamouraska et de Témiscouata;

**ATTENDU** que les Conférences régionales des élus de la Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ont accepté, en principe, de joindre cette Coalition;

**ATTENDU** qu'il y a eu confirmation de l'adhésion officielle de la CRÉ à la CMCR par l'adoption de la résolution n° CA-1011-05-127;

**ATTENDU** que depuis la mise en place de la CMCR et à la suite des représentations des membres de la CMCR, le Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, confirmait le 28 octobre dernier la suspension du processus de refonde de la carte électorale, en précisant :

- Qu'un projet de loi serait soumis à l'Assemblée nationale du Québec pour suspendre le processus actuel de la réforme de la carte électorale;
- Le retrait officiel du projet de loi 92 sur la carte électorale, déposé au printemps 2010;
- Qu'un consensus soit dégagé au plus tard le 30 juin 2010 quant à la confection d'une nouvelle carte électorale;

**ATTENDU** que ce dossier demeurera d'actualité pour la CRÉ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu de ce qui suit :

- de demander aux municipalités et aux MRC de la région de la Chaudière-Appalaches d'appuyer les démarches de la Conférence pour le maintien des comtés en région auprès des autorités concernées en adoptant une résolution d'appui, tout en s'inspirant de la présente résolution.
- que cette résolution soit transmise à :
  - M. Laurent Lessard, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
  - M. Serge Fortin, président, Coalition pour le maintien des comtés en région, et préfet, MRC de Témiscouata
  - À la Conférence Régionale des élus de la Chaudière-Appalaches afin que celle-ci transmette la présente résolution aux personnes suivantes :
    - Les autres membres de la députation de la Chaudière-Appalaches;
    - Les préfets de la Chaudière-Appalaches;
    - Les maires de la Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-290

**APPUI À LA DEMANDE D'ACTUALISATION DU PROGRAMME D'EXONÉRATION FINANCIÈRE POUR LES SERVICES D'AIDE DOMESTIQUE**

**ATTENDU** l'importance pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie de demeurer dans leur milieu de vie le plus longtemps possible, et cela avec l'aide nécessaire pour leur permettre de vivre dans des conditions de vie convenables;

**ATTENDU** la capacité de payer des aînés et des personnes en perte d'autonomie;

**ATTENDU** le vieillissement de la population et la croissance des besoins des aînés et des personnes en perte d'autonomie;

**ATTENDU** que le proche aidant doit compter sur des ressources externes, considérant l'augmentation du coût des services d'aide domestique;

**ATTENDU** le plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif (2008) qui annonçait l'ajout par le MSSS au panier de service du PEFSAD la reconnaissance du service présence et de surveillance auprès des adultes;

**ATTENDU** l'offre et une disponibilité limitée des services du réseau de la santé et des services sociaux;

**ATTENDU** les coûts élevés de l'hébergement;

**ATTENDU** que le PEFSAD a connu une seule augmentation de l'aide financière variable dans les 12 dernières années, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2009, et que cette augmentation d'aide financière a varié de 0,02 \$/heure à 1 \$/heure seulement;

**ATTENDU** l'augmentation constante du coût de la vie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu que notre organisme accorde son soutien à la demande d'actualisation pour le *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique* et que cette résolution soit transmise :

- à la ministre déléguée aux services sociaux, madame Dominique Vien;
- au ministre de la santé, monsieur Yves Bolduc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

10-12-291

**SUBVENTION AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'octroyer une subvention de l'ordre de 20 000 \$ au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. pour la poursuite de leurs activités de développement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-292

**EXCÉDENT DU BUDGET DES LOISIRS SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE :  
TRANSFERT À UNE RÉSERVE**

**ATTENDU** qu'à l'article 28 du décret de fusion portant le numéro 1202-2001, il est précisé qu'un montant de 16 000 \$ ou 19 % du budget de la fonction «Loisirs et culture», selon le plus élevé de ces deux montants, doit être affecté à des activités de loisirs offertes dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** qu'il fut démontré que le secteur Sacré-Cœur-de-Marie a reçu, années après années depuis 2001, un montant moindre que celui prévu au susdit décret;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire régulariser la situation et de créer, à même le surplus libre de la municipalité, une réserve financière à cet égard;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu ce qui suit :

- de se conformer à l'article 28 du décret de fusion numéro 1202-2001;
- de transférer, à la réserve financière créée spécialement à cet effet, un montant additionnel de 21 558 \$ portant ainsi cette réserve à 59 859 \$. Le total de cette réserve équivaut à la somme des écarts annuels non remis pour des activités de loisirs et de culture dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les élus doivent annuellement, dans les 60 jours de la date anniversaire de leur assermentation, déposer le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

Dans ce contexte, messieurs Michel Rhéaume, David Blanchette et Ghislain Vallée ont déposé, séance tenante, le formulaire de déclaration prévu dans les délais prescrits par la loi. Les autres membres du conseil ayant déposé ces documents lors de la séance du mois de novembre dernier.

### **CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

État de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement.
- C2) Centre multifonctionnel : état d'avancement des travaux. M. le maire fait état du niveau d'avancement de la construction du centre multifonctionnel et traite de l'échéancier des travaux ainsi que de la nouvelle date à respecter pour terminer les travaux subventionnés dans le programme du Fonds Chantiers Canada-Québec, laquelle date a été fixée au 31 octobre 2011 par le gouvernement.
- C3) État du dossier de la Coop de solidarité Valin. M. le maire fait état des sujets de discussion qui furent abordés lors de la rencontre avec la direction de la Coopérative de Solidarité Valin.

### **AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports, jugés de moindre importance, reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

F1) Avis de convocation, séance extraordinaire le lundi, 13 décembre 2010 : adoption du budget 2011. M. le maire informe l'auditoire qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi, 13 décembre 2010 à 19h30 en la salle municipale d'Adstock, secteur St-Méthode et qu'à cette séance, les prévisions budgétaires de la municipalité, pour l'année 2011, y seront adoptées.

Relativement à cette séance extraordinaire, séance tenante, tous les membres du conseil reçoivent, en main propre, un avis de convocation.

F2) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 10 janvier 2011, 19h30 en la salle municipale du secteur St-Méthode.

F3) Invitation à un concert de Noël en l'église Sacré-Cœur-de-Marie le dimanche, 12 décembre 2010 à 14h00. Billets en vente sur place.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

10-12-293

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu de lever la séance à 20h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le maire,

Le directeur général/  
secrétaire-trésorier,

\_\_\_\_\_  
René Gosselin

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

IN